

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 novembre 2024 à 20h30

**Commune déléguée de VIRE**

**31 - Arrêt du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif visant à accompagner des enfants en fragilité générale vis-à-vis de l'école et de l'ouverture au monde. Il s'est construit sur le territoire de Vire avec 4 collectifs de 8 enfants accompagnés chacun par un binôme d'animateurs – agents de la collectivité (soit 8 agents au total, titulaires ou vacataires) agissant chaque mardi et vendredi de 16h30 à 18h00, avec l'organisation suivante au sein des 4 écoles que sont Jean Moulin, André Malraux, Pierre Mendès France et Castel :

- Le mardi : accompagnement aux leçons
- Le vendredi : priorité donnée à des logiques de mini projets ouvrant sur diverses thématiques et avec la volonté d'impliquer les parents.

Ce dispositif était coordonné par le centre social.

A ce jour, au regard des difficultés de recrutement d'animateurs, la commune de Vire Normandie n'est plus en capacité d'assurer l'exhaustivité de ce dispositif.

En parallèle, l'Education Nationale propose, via un dispositif d'Aide Pédagogique Complémentaire (APC), des activités qui doivent contribuer à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et à la réussite de tous les élèves, en donnant à chacun la possibilité de maîtriser les savoirs fondamentaux et de s'épanouir socialement et personnellement.

Les APC offrent un large champ d'action pédagogique et permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre. Les enseignants peuvent ainsi aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leur apprentissage, les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer une activité prévue dans le cadre du projet d'école, le cas échéant, en lien avec le projet éducatif territorial de la commune.

La construction du dispositif APC offre de nombreuses similitudes avec le CLAS, laissant à penser que des doublons existent.

La problématique a été exposée lors du dernier Comité Social Territorial (CST) en date du 17 octobre 2024. L'instance paritaire a pris acte des contraintes et validé l'arrêt du dispositif CLAS.

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024  
Publication : 08/11/2024

Délibération n°2024/11/04/31 du 4 novembre 2024 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion emplois et compétences, formation du 15 octobre 2024,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du 17 octobre 2024,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 22 octobre 2024,

**Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité :**

- De valider l'arrêt du dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS),
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Majorité		Dont pouvoirs
Votants	39	3
Vote Pour	37	3
Vote Contre	2	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024  
Publication : 08/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/11/04/31 du 4 novembre 2024 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 04

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 03

Nombre de membres absents : 07

Le 04 Novembre 2024 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 29 Octobre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 29 Octobre 2024.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	
LAURENT Fabrice	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception en date du 08/11/2024  
014-200060176-20241108\_31-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 08/11/2024  
Publication : 08/11/2024

Délibération n°2024/11/04/31 du 4 novembre 2024 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Odile MOREL
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane			<input checked="" type="checkbox"/>	
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241108-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2024  
Publication : 08/11/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Délibération n°2024/11/04/31 du 4 novembre 2024 à 20h30